

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 23 juin à 20 heures 30
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 18 juin 2025 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe

Mmes : **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire : **POUPOT** Mary

Absents excusés : **MARCHOU** Marie procuration à **AFONSO** Djemilla

PLACHOT Geneviève procuration à **ANDRÉ** Christian

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

Objet : Mise à jour des tarifs de cantine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget du SICOVAL intégrait une augmentation de 2% des tarifs des repas facturés par le SICOVAL à la commune afin d'équilibrer le budget et notamment abonder la section d'investissement par un virement de section afin de faire face à des charges prévues vu les bâtiments et matériels vieillissants.

Plusieurs éléments d'investissement qui seraient nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine ont ainsi été recensés par le service restauration.

Les nouveaux tarifs appliqués aux communes seront donc les suivants à partir de septembre :

TARIFICATION ACTUELLE		PROPOSITION TARIFAIRE (A compter de septembre 2025)	PROPOSITION TARIFAIRE " SANS PAIN " (A compter de septembre 2025)
MATERNELLES	4,23 €	4,31 €	4,21 €
PRIMAIRES	4,34 €	4,43 €	4,33 €
ADULTES	6,01 €	6,13 €	6,03 €

Le Conseil municipal doit donc décider si cette augmentation sera reportée sur le tarif des repas facturés aux familles à partir de septembre 2025.

Pour rappel, les tarifs actuels votés le 24 juin 2025, reportant la hausse de 6% des tarifs repas du SICOVAL sont les suivants :

Quotient familial	tarifs
0-400	3,82
401-650	3,98

651-800	4,19
801-1000	4,35
1001-1200	4,51
1201-1500	4,56
1501-1600	4,61
1601-1800	4,66
1801-2200	4,72
2201-9000	4,77
Extérieurs	4,88

Les repas du personnel sont 1.70 € pour les agents des catégories B et C et 1,96 € pour ceux de catégorie A.

Le tarif du repas adulte est 6.01 €

En appliquant 2% d'augmentation, les tarifs seraient les suivants :

Quotient familial	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
0-400	3,82	3.90
401-650	3,98	4.06
651-800	4,19	4.27
801-1000	4,35	4.44
1001-1200	4,51	4.60
1201-1500	4,56	4.65
1501-1600	4,61	4.70
1601-1800	4,66	4.75
1801-2200	4,72	4.81
2201-9000	4,77	4.87
Extérieurs	4,88	4.98

Les repas du personnel communal passeraient à 1.73 € pour les agents des catégories B et C et 2 € pour ceux de catégorie A.

Le tarif du repas adulte passe à 6.13 €

Pour rappel le prix de revient d'un repas pour la commune est évalué à environ 5.80€ en prenant en compte les prix des repas fournis, les investissements importants de cette année, les frais de personnel de la cantine, les fluides...

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025 pour les repas du restaurant scolaire :

Quotient familial	Tarifs actuels par repas enfant	Nouveaux tarifs par repas enfant
0-400	3,82	3.90
401-650	3,98	4.06
651-800	4,19	4.27
801-1000	4,35	4.44
1001-1200	4,51	4.60
1201-1500	4,56	4.65
1501-1600	4,61	4.70
1601-1800	4,66	4.75
1801-2200	4,72	4.81
2201-9000	4,77	4.87
Extérieurs	4,88	4.98

Les repas du personnel communal passent à 1.73 € pour les agents des catégories B et C et 2 € pour ceux de catégorie A.

Le tarif du repas adulte passe à 6.13 €

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 23 juin 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,